



BULLETIN MUNICIPAL

Site Internet de la commune : www.commune-faramans.fr

Conseil municipal du 11 avril 2024

Taux d'imposition pour 2024 :

Le conseil municipal a décidé que les taux d'imposition des taxes locales ne seront pas modifiés en 2024.

- ➔ Taxe foncière (bâti) = 21.84 %
- ➔ Taxe foncière (non bâti) = 42.84 %

Depuis 2023, les communes ont l'obligation de voter le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Le taux voté pour la commune de Faramans est de 10,19 %.

Budget pour l'année 2024 :

Le conseil municipal a voté à l'unanimité les budgets suivants.

- Assainissement :

- *Exploitation* : équilibré en recettes et dépenses à 406 491 €.
- *Investissement* : équilibré en recettes et dépenses à 532 235 €.

- Commune :

- *Fonctionnement* : équilibré en recettes et dépenses à 943 065 €.
- *Investissement* : équilibré en recettes et dépenses à 674 105 €.

CCPA (Communauté de communes de la Plaine de l'Ain) :

Un conseil communautaire s'est tenu le 28 mars 2024 avec, entre autres, le vote des budgets pour 2024.

La dotation de solidarité communautaire pour la commune de Faramans s'élève à 77 394 €. Vote d'une subvention exceptionnelle de 1 500 000 € pour la construction du gymnase de Meximieux (à proximité du nouveau lycée) dans le cadre d'un projet de territoire.

Les procès-verbaux des conseils communautaires sont disponibles sur le site de la CCPA dès leur approbation qui survient généralement lors du conseil communautaire suivant. Le lien utile : <https://www.cc-plainedelain.fr/fr/conseils-communautaires.html>.

BUCOPA (Syndicat mixte Bugey - Côtière - Plaine de l'Ain) :

Un conseil syndical s'est tenu le 02 avril 2024 avec, entre autres, le vote des budgets pour 2024 et de la révision du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), échéance 2027.

Pour vous informer sur le BUCOPA : <https://www.bucopa.fr/>.

Syndicat Intercommunal d'énergie et d'e-communication de l'Ain :

L'assemblée générale du SIEA s'est tenue le 23 mars 2024 au parc des expositions *Ainterexpo* de Bourg-en-Bresse.

Principaux points de l'ordre du jour :

- l'approbation des comptes administratifs et des comptes de gestion 2023 ;
- la présentation des budgets pour 2024 ;
- le renouvellement du dispositif « conseillers numériques » jusqu'en 2027 ;
- la poursuite du programme de rénovation de l'éclairage public (passage en LED).

Fibre optique : le déploiement touche à sa fin avec un objectif de 328 000 prises raccordables fin juin. Ce chantier se poursuivra néanmoins les prochaines années car il y a en permanence de nouvelles constructions à raccorder.

Les infrastructures de recharge de véhicules électriques (IRVE) : un fonds de concours a été adopté permettant le financement par le SIEA, en complément des aides existantes, de l'achat et de l'installation d'une première borne de recharge pour chaque commune du département le souhaitant. Le coût de fonctionnement restera à la charge de la commune. À venir dans les prochains mois.

Retrouvez les informations relatives à cette réunion sur le site du SIEA (<https://siea.fr/>) onglet "Documentation".

ONF (Office National des Forêts) :

Un devis de l'ONF de 2 020 € a été accepté pour des travaux se rapportant à l'exploitation des bois communaux. Il s'agit de la définition du cloisonnement d'exploitation à réaliser sur les parcelles 10, 11, 12 et 13.

Les cloisonnements d'exploitation ont pour but de canaliser les engins lors des coupes de bois, limitant ainsi le tassement du sol. Ils prennent la forme d'allées de 4 m minimum de large. Pour plus d'informations, visiter le site de l'ONF : <https://www.onf.fr> .

Cimetière :

Le devis de l'entreprise ALIA-GE à Ambérieu-en-Bugey a été retenu pour la numérisation (cartographie) de l'allée récemment créée dans le cimetière, pour un montant de 1 145,66 €. Cette opération permettra la mise à jour du *système d'information géographique* (SIG) qui référence de manière numérique toutes les informations géographiques relatives à la commune. C'est un outil indispensable au bon fonctionnement des municipalités.

Espaces verts :

Suite à l'arrêt de travail de notre ouvrier municipal M. Thomas PLANCHON, il a été décidé de prendre une entreprise pour assurer l'entretien (tonte) des espaces verts.

Deux devis ont été reçus pour 8 passages dans l'année :

- GT Environnement & paysage à Dagneux : 8 541,60 € ;
- COTTET Laurent à Faramans : 5 264 €. Ce dernier devis a été retenu.

Distribution des sacs jaunes :

Les sacs jaunes destinés à la collecte sélective seront distribués en mairie lors de deux permanences qui auront lieu les **vendredis 26 avril et 03 mai** de 16 h 30 à 19 h.

Parcours sportif cantonal des Sapeurs-Pompiers :

Après quelques années d'interruption suite à la pandémie Covid, le parcours sportif aura lieu à nouveau cette année le **samedi 1er juin 2024** à Rignieux-le-Franc.

Les enfants nés entre 2005 et 2017 peuvent participer. Les inscriptions se feront lors des séances d'entraînement qui auront lieu à 9 h 30 au stade de Faramans les samedis 27 avril, 04 mai et 25 mai.

Libération d'un appartement bâtiment Mairie :

Un appartement T3, situé au-dessus de la mairie, va se libérer prochainement. Si vous êtes intéressé(e), merci de vous faire connaître au secrétariat de mairie.

Cérémonie du 8 mai :

La commémoration de l'armistice de 1945 aura lieu le **mercredi 8 mai à 11 h 15** au monument aux morts, accompagnée de la clique.

Elle sera suivie du verre de l'amitié à la salle des fêtes.

Fermeture du secrétariat de mairie :

Le secrétariat de mairie sera fermé le **vendredi 10 mai 2024**.